

## Trag die ferroviaire   Lac-M gantic    suites

Dossier de la r daction de H2o  
August 2014

Caract risation des s diments de la rivi re Chaudi re et du lac M gantic : World Fuel Services s'engage   r aliser les travaux

Le ministre du D veloppement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurtel, annonce que les entreprises Western Petroleum Company, World Fuel Services Corporation et World Fuel Services Inc. (World Fuel) se sont engag es formellement envers le Minist re, en r ponse   l'ordonnance minist rielle d livr e le 29 juillet et modifi e le 14 ao t 2013,   r aliser la caract risation de la rivi re Chaudi re et celle du lac M gantic aux conditions pr vues dans l'appel d'offres du gouvernement du Qu bec publi  le 12 mai dernier.

Rappelons que quelques jours apr s la trag die ferroviaire survenue   Lac-M gantic, le Minist re d livrait une ordonnance en vertu de la Loi sur la qualit  de l'environnement afin que les entreprises vis es s'impliquent activement et prennent toutes les mesures n cessaires pour assurer la poursuite des travaux de r cup ration, de caract risation, de nettoyage et de d contamination. Cette ordonnance, qui exige des entreprises qui y sont vis es qu'elles nettoient les dommages caus s par le d raillement ferroviaire de Lac-M gantic, s'inscrit dans le respect du principe du pollueur-payeur. Aujourd'hui, en prenant en charge la caract risation de la rivi re et du lac, World Fuel r pond   une partie de l'ordonnance du Minist re. "Bien que positif, cet engagement ne vise qu'une petite partie des travaux requis   Lac-M gantic et sur la rivi re Chaudi re. Le gouvernement ne sera pleinement satisfait que lorsque les entreprises vis es par l'ordonnance passeront   l'action et r aliseront l'ensemble des travaux requis,   leurs frais, et paieront pour ceux qui ont d j  t r alis s", a conclu le ministre Heurtel.

Le 12 mai dernier, le ministre annon ait que l'ensemble des actions propos es dans le rapport du comit  expert sur la contamination r siduelle de la rivi re Chaudi re par les hydrocarbures p trolliers serait entrepris et que toutes les donn es seraient rendues publiques. Parmi ces actions, le rapport proposait une mise   jour du portrait de la contamination des s diments par une caract risation de grande envergure. C'est cette caract risation qui sera prise en charge par World Fuel. Elle consiste   pr lever et   analyser des s diments aux prises d'eau potable, des s diments dans le lac M gantic et des s diments dans la rivi re Chaudi re entre le barrage du lac M gantic et la ville de Saint-Joseph. Le Minist re effectuera un suivi rigoureux des travaux de caract risation qui seront men s par les consultants de World Fuel.   titre d'exemple, le Minist re contre-expertisera des duplicata d' chantillons pr lev s par les consultants pour s'assurer de la qualit  des  chantillonnages. De plus, les  chantillons pr lev s devront  tre analys s dans les laboratoires accr dit s par le Minist re et d'autres seront analys s   m me le laboratoire de ce dernier.

L'engagement

pris par World Fuel concernant la caractérisation de la rivière Chaudière ne met pas fin à sa contestation de l'ordonnance devant le Tribunal administratif du Québec, et les procureurs du gouvernement continueront de défendre l'ordonnance devant les tribunaux. Le ministre ne commentera pas davantage les recours devant le Tribunal.

Environnement Québec - 23-07-2014